

BORDEAUX METROPOLE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**Séance du 30 octobre 2015
(convocation du 23 octobre 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Trente Octobre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, Mme BOUDINEAU Isabelle, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. LABARDIN Michel à M. CAZABONNE Alain
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 11h50
M. MAMERE Noël à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11h20
Mme TERRAZA Brigitte à Mme KISS Andréa
M. PUJOL Patrick à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 11h30
M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme LACUEY Conchita
M. VERNEJOUL Michel à M. ANZIANI Alain
Mme ZAMBON Josiane à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h20
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARRIGUES Guillaume
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. LE ROUX Bernard
M. BOUTEYRE Jacques à Mme LAPLACE Frédérique
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHABBAT Chantal à Mme IRIART Dominique

Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h05
Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. FLORIAN Nicolas à Mme BERNARD Maribel à partir de 10h30
M. FRAILE MARTIN Philippe à Mme FORZY-RAFFARD de 10h30 à 11h45
Mme FRONZES Magali à M. FETOUEH Marik jusqu'à 10h20
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h
M. MANGON Jacques à Mme PEYRE Christine à partir de 12h10
M. POIGNONEC Michel à Mme THIEBAULT Gladys
Mme RECALDE Marie à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11h20

EXCUSES :

M. COLOMBIER Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

**Participation de Bordeaux Métropole aux Journées des Communautés urbaines
2015 - Prise en charge aux frais réels de la délégation métropolitaine - Décision**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin d'alimenter la réflexion des territoriaux et des élus métropolitains, tout en faisant connaître les sujets sur lesquels les communautés urbaines se mobilisent, l'Association des Communautés urbaines de France (ACUF) organise régulièrement des journées d'études sur les sujets techniques que les intercommunalités explorent en pionniers. Dans le même esprit, l'ACUF réalise également des expérimentations sur des sujets émergeant ou permettant de faire partager leurs préoccupations.

Les journées des Communautés urbaines permettent de rendre compte des avancées concrètes de cette mobilisation et donnent la possibilité aux élus et techniciens d'échanger et tracer les perspectives des actions concrètes pour l'année à venir.

Cet événement, qui se déroule chaque année, synthétise les travaux de l'ACUF, mais constitue également une tribune pour les élus et techniciens, venus de toute la France, où ils peuvent ainsi s'informer, échanger, partager leurs expériences, et porter leurs préoccupations et leurs interrogations, tant sur la nouvelle donne territoriale et financière que sur les contraintes de l'action publique locale.

En 2014, ces journées sont intervenues dans le contexte particulier où les Communautés urbaines et métropoles étaient pleinement mobilisées pour être en mesure d'assumer dans les délais impartis les responsabilités renforcées qui leur sont confiées en application de la loi MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles).

C'est à Lyon, comme l'année précédente, que se déroulera la 43^{ème} édition des Journées des Communautés urbaines les 5 et 6 novembre 2015.

Cette année, cette manifestation a pour objet principal de réunir l'assemblée générale de l'ACUF et celle de l'AMGVF (Association des maires des grandes villes de France), à l'effet d'acter la fusion des deux associations pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Dans le cadre de cette manifestation, une délégation de dix personnes environ, composée d'élus et d'agents métropolitains doit être présente.

Compte tenu de la situation très spécifique du marché de l'hôtellerie locale pendant cette période, il est proposé que Bordeaux Métropole prenne en charge, à titre exceptionnel, sur la base des frais réels engagés, les dépenses d'hôtellerie et de restauration de l'ensemble de la délégation durant cette manifestation.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le décret 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements de frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et des établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi 82-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État, texte servant de référence aux remboursements des frais des agents territoriaux, et ses arrêtés d'application,

VU le décret 2007-23 du 5 janvier 2007 permettant l'application aux fonctionnaires territoriaux des conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État prévus à l'article 6 du décret 2006-781 du 3 juillet 2006,

VU la délibération n° 2013/0113 du Conseil de Communauté en date du 1^{er} mars 2013, relative à la prise en charge des frais de déplacements.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de Bordeaux Métropole d'être présente aux Journées des Communautés urbaines à Lyon les 5 et 6 novembre 2015,

DECIDE

Article 1 :

Bordeaux Métropole participera à la 43^{ème} édition des Journées des Communautés urbaines qui se déroulera à Lyon les 5 et 6 novembre 2015.

Article 2 :

Les dépenses engagées par les membres de la délégation présents à cette manifestation seront prises en charge sur la base des frais réels et seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours – CDR GB22 – Articles 6256 et 6532.

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer tout document nécessaire à la préparation, à la mise en œuvre et à la prise en charge de ce déplacement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 octobre 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 NOVEMBRE 2015**

PUBLIÉ LE : 9 NOVEMBRE 2015

M. ALAIN DAVID